



Masseurs Kinésithérapeutes
Grand Est

Bulletin d'information de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes du GRAND-EST

Chers consœurs et confrères,

L'URPS MK GE a décidé d'élaborer un numéro hors-série du bulletin d'information. Pourquoi ? L'année 2019 a vu après de dures négociations la mise en place de KinéDom, du ROR et du Zonage. Certes les résultats et les concessions obtenus ne sont pas entièrement satisfaisants, mais peuvent le devenir ! La responsabilité de chaque MK du Grand-Est est de s'approprier ces dossiers ! La condition pour être efficace est que les MK s'inscrivent à la phase test de KinéDom, à l'annuaire de la profession appelée ROR, et que chaque MK nous fasse remonter les problèmes locaux qu'il rencontre sur son territoire afin de corriger le zonage.

En tant que Président de l'URPS MK GE, je vous présente mes meilleurs vœux de réussite professionnelle.

Gérard THOMAS

Nous contacter :

secretariat@urpsmk.fr
recueil@urpsmk.fr
Tél : 09 72 62 68 87
153, rue André Bisiaux
54320 MAXEVILLE

Notre site :

www.urpsmk.fr

Suivez-nous sur les réseaux :



MEILLEURS VOEUX

Toute l'équipe de
l'URPS MK
vous souhaite une
très belle année
2020

DANS CE BULLETIN :

- KinéDom.....P1
- KinéGarde.....P2
- ROR.....P3
- Nouveau zonage....P4

Soins coordonnés
à domicile
KinéDom
Grand-Est



L'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes a signé avec l'ARS Grand-Est le 30 octobre dernier, le lancement du projet **KinéDom** ! Il s'agit d'une **expérimentation** visant à encourager, et inciter les MK à effectuer davantage de **soins à domicile**. Nous souhaitons, dans le cadre de ce **COM** (Contrat d'Objectifs et de Moyens), déployer le projet innovant :

« Soins coordonnés à domicile pour les personnes âgées et/ou fragilisées »

Nous proposons, durant une phase expérimentale de **décembre 2019 à décembre 2020** que **500 MK** du Grand-Est s'engagent dans l'amélioration de l'image de la profession, sachant que l'indemnité de déplacement est bien en **deçà de la réalité économique**.

L'URPS va organiser des **rencontres sur les territoires**, en particulier dans le Haut-Rhin, la Marne et la Meuse, et en lien avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), nouvellement créées.

C'est en ce sens que l'URPS sera amenée à réfléchir à de nouvelles modalités de prise en charge des patients à domicile, afin que patients et professionnels de santé s'y retrouvent.

Ce contrat (COM) s'inscrit dans le Projet Régional de Santé (**PRS Grand-Est 2018-2028**) ainsi défini **proposant deux axes majeurs** :

- Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive.
- Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité.

L'objectif final est d'assurer **un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous et sur tout le territoire**.

Nous recherchons 500 MK volontaires ! Participez à cette expérimentation !

Consultez notre site internet → Rubrique KinéDom → Téléchargez la charte d'engagement, nous la transmettre, et procédez à votre inscription via le formulaire en ligne.

Ce projet bénéficie d'une **subvention versée par l'ARS** qui permettra d'indemniser sous certaines conditions, les Masseurs-Kinésithérapeutes qui souhaitent participer à ce projet.
Il est proposé une **indemnité de 500 €** à chaque MK (telle l'indemnité de télétransmission).

CERTES LE MONTANT PARAÎT FAIBLE !!!!

Pour mémoire :

L'IFD en 2007 était de 2€. Il a fallu attendre 11 ans pour qu'elle passe à 2.50€.
Les IFO, IFR, IFS, IFN et IFP de 4€ en 2007, sont toujours à 4€ en 2019 :
soit une **augmentation de 0€ !**

Les objectifs du projet KinéDom :

S'ENGAGER

Tenir compte des valeurs du métier, du secret professionnel, être à l'écoute et dévoué durant tous les soins à domicile.

ACCOMPAGNER

Apporter des soins de qualité et personnalisés, préserver l'autonomie, avoir de l'empathie et du respect envers les patients.

VALORISER

Rompre l'isolement, être bienveillant, avoir de la compassion et du respect durant tout l'accompagnement.

Inscrivez-vous aux prochaines soirées-débats KinéDom !

SOIRÉES DANS LE HAUT-RHIN !

Mardi 28 janvier à Colmar
- Hôtel Roi Soleil Prestige
au 26 rue des métiers
(rond-point Statue de la
Liberté)

Jeudi 30 janvier à
Mulhouse (lieu à
confirmer)

SOIRÉE DANS LA MEUSE !

Mardi 11 ou
Jeudi 13 février (à
confirmer) à Bar-le-Duc
(lieu à confirmer)

SOIRÉE DANS LA MARNE !

Mardi 4 février
à Reims (lieu à confirmer)

Favoriser les soins coordonnés à domicile pour les personnes âgées, permettant de :

- Augmenter le recours aux soins indispensables à domicile.
- Réduire le délai entre l'intervention du professionnel et la prescription.
- Réduire les dépenses liées à l'hospitalisation de jour.
- Améliorer la coordination avec les professionnels libéraux ainsi qu'avec les structures médico-sociales.
- Valoriser l'image de la profession.



Comme en 2012 avec l'article BRONKINO qui avait affolé le monde de la santé, la profession est de nouveau attaquée !!!

Certes le rapport de l'HAS parle bien des actions de Kinésithérapie pouvant être délétères mais **IL EST BIEN PRECISE DANS CE RAPPORT QUE CES ACTES CONCERNENT LES ENFANTS HOSPITALISES** donc déjà en situations critiques et très fatigables. Mais, hélas, tout est transposé sur le monde libéral par faute, soi-disant, d'études solides ...

Or nos pratiques de ville sont justement faites pour éviter les hospitalisations et les aggravations de l'état clinique de nos bébés.

Des études types BRONKILIB ont déjà fait leurs preuves, nous en sommes, en 2019 à l'étape 3 de l'étude.

Tous les parents peuvent constater par eux-mêmes que dès que nous prenons en charge leurs enfants au bout de deux à trois séances, leur état s'améliore. Indécence de ce rapport à l'égard des parents, légitimement inquiets devant la maladie de leurs bébés....

Et vous Masseurs Kinésithérapeutes en êtes tous convaincus !

Aussi certains d'entre vous parlent de boycotter les gardes respiratoires, je pense que c'est une grave erreur. Si nous faisons cela, nous cautionnons les articles de presse et télévisés, et par ce fait, nous faisons « couler la profession ».

Nous nous devons de continuer, Médecins et Masseurs Kinésithérapeutes à soigner les bébés et à leur apporter nos justes soins....

Dans nos pratiques, avant de commencer une séance, nous nous devons de prendre les constantes comme : la saturation, la mesure de la fréquence respiratoire, l'alimentation inférieure à 50% : vous avez alors tous les signes en mains pour statuer de l'état de gravité de santé de l'enfant et c'est là que nous avons le devoir de faire hospitaliser nos petits patients sans les toucher (voir le site Kinégarde). Par contre si ces valeurs sont favorables, nous sommes sûrs d'améliorer l'état de l'enfant par nos pratiques.

Si nous ne sommes pas présents dans ce parcours de soins, les urgences vont être à nouveau prises d'assaut. Ce qui est un réel problème de santé publique ! (alors que Mme BUZIN vient de nous reconnaître un accès direct pour certaines pathologies, nous avons nos preuves d'efficacité à ajouter pour la bronchiolite).

La kinésithérapie de ville a toute sa place dans les soins non programmés et dans les futures CPTS ou ESP !

Nous devons continuer à prouver que notre profession peut engendrer de réelles économies en santé avec un exercice coordonné dans ce domaine !

Heureusement, certains médecins et surtout l'ARS, à qui l'on doit le seul financement de Kinégarde, nous ont confirmé toujours leur confiance !

Bien confraternellement.



Corinne FRICHE
Présidente Kinégarde Respiratoire Grand-Est

Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)

Permettre à tous professionnels de santé de trouver un MK disponible !



Le **ROR** est un **annuaire** qui permet de référencer les **Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux**, en fonction de leurs compétences, leurs disponibilités, leurs spécificités ou expertises.
A vous de vous y inscrire !

Votre première connexion au ROR :

Se connecter sur le site de PULSY : www.pulsy.fr puis suivre les étapes :

- Cliquer sur : « Accès professionnels ».
- Insérer sa carte CPS.
- Démarrer la lecture.
- Cliquer sur « OK ».
- Renseigner son code PIN CPS.

L'ensemble de votre **fonctionnement propre** vous sera dès lors accessible. Les renseignements professionnels personnels sont à **intégrer vous-même**. Vous pourrez y joindre vos expertises, vos **disponibilités** (exemple pour les soins effectués à domicile, pour vos spécificités ou non, etc...) Il sera de votre responsabilité d'y mettre en place **vos données, formations**, etc.

N° du support technique
03 83 97 13 70 choix 1
Email : support@pulsy.fr

N° du support administratif
URPS MK : 09 72 62 68 87
Email : secretariat@urpsmk.fr



Le nouveau zonage de notre profession a été signé et publié par **Monsieur Lanelongue, Directeur Général de l'ARS Grand-Est**. Basé sur une méthodologie nationale, imposée, le zonage ne satisfait ni l'ARS, ni notre profession. En effet il est basé sur une population recensée en 2012 et un nombre de praticiens dénombré en 2016. Plusieurs problèmes se posent dans notre région Grand-Est :

- La région du Grand-Est est la seule région de France à avoir quatre frontières.
- Dans les pays limitrophes de nombreux instituts de formation existent (Belgique, Luxembourg et Allemagne).
- L'attrait du Luxembourg et de la Suisse n'est plus à démontrer du point de vue financier.
- Le nombre de départs à la retraite ou de transferts est suffisamment important pour que le zonage ne corresponde plus à la réalité de terrain.
- Dans les zones très sur dotées, le conventionnement d'un nouvel arrivant ne se fait pas automatiquement, ce qui peut provoquer des déséquilibres financiers.

L'URPS MK a vigoureusement demandé à l'ARS une révision annuelle du zonage.

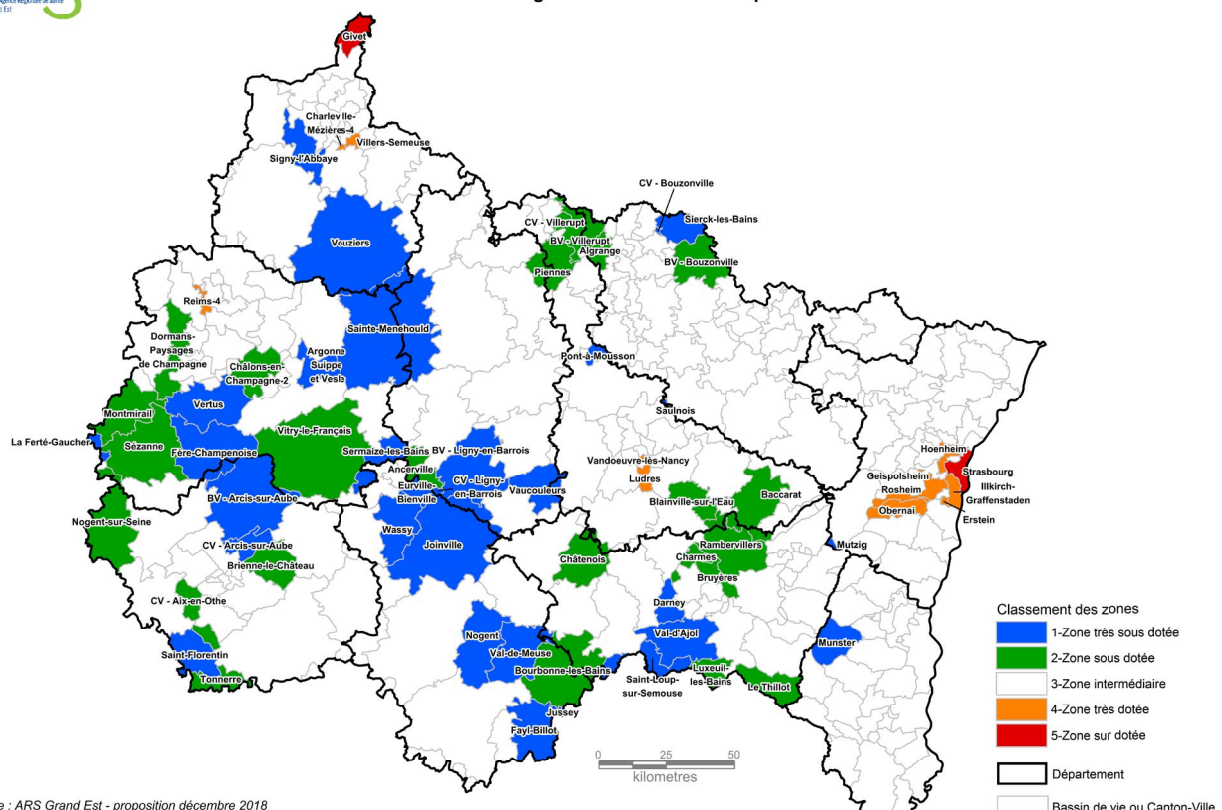
Qui mieux que les MK connaissent les besoins de la population en matière de rééducation ?

*Nous vous invitons, vous MK, à nous faire remonter vos problèmes locaux.
Ainsi l'URPS pourra discuter de la révision du zonage avec l'ARS basée sur des éléments concrets.*

L'ARS s'est engagée à faire remonter ces problématiques au niveau national.



Zonage masseurs-kinésithérapeutes - décembre 2018



Source : ARS Grand Est - proposition décembre 2018

Impression : M. Serson - Wittenheim

L'URPS MK vous informe !

Vous souhaitez recevoir nos Newsletters ? Contactez-nous par mail ou par téléphone.

URPS MK Grand-Est, KinéGarde et KinéDom :

153 rue André Bisiaux 54320 Maxéville – 09 72 62 68 87

secretariat@urpsmk.fr – recueil@urpsmk.fr

Suivre notre actualité : www.urpsmk.fr